

Revue Bibliographique.

Septième Rapport annuel du Surintendant en Chef des Ecoles du Nouveau-Brunswick. Fredericton, N.-B., 1859.

Nous nous intéressons vivement à tout ce qui se rattache aux provinces du golfe. Voisines du Canada, dont elles ont longtemps partagé les destinées, elles possèdent aujourd'hui la même forme de gouvernement et les mêmes institutions civiles. Nos rapports de tous genres avec elles leur donnent, d'ailleurs, de nombreux titres à notre sympathie. Nous ne saurions donc rester insensibles à leur bien-être et à leur progrès matériel et moral.

Nous avons sous les yeux le septième Rapport annuel du Surintendant en Chef de l'Education du Nouveau-Brunswick. M. Fisher y fait hautement ressortir les avantages du système d'instruction publique qui y fonctionne, système presque analogue à celui dont nous éprouvons ici les bienfaits.

Le Nouveau-Brunswick est situé au sud des comtés de Gaspé et de Bonaventure. Il est séparé de l'un par la Baie des Chaleurs, de l'autre par la rivière Ristigouche. Le comté de Rimouski, les baies de Fundy et de Chignecto, l'isthme de la Nouvelle-Ecosse, la baie de Passamaquoddy et le détroit de Northumberland, le bornent à l'est, au sud et à l'ouest. Sa forme est celle d'un carré irrégulier. Il a une étendue de cinq cents milles de côtes et une superficie de deux mille milles carrés. Sa population, de 233,000 habitants, se livre avec profit à l'agriculture, à la pêche et au commerce. En 1783, ce pays ne renfermait que 11,000 âmes. Les premiers essais de colonisation que l'on y fit datent de 1639. La Petite Rochelle fut fondée en 1673, sur la rivière Ristigouche. Durant la guerre de 1812, un grand nombre d'émigrés américains vinrent s'y établir.

La nature a prodigué ses dons au Nouveau-Brunswick. Forêts épaissees peuplées de gibier, rivières limpides et poissonneuses, paysages enchanteurs, tout cela joint à un sol d'une fécondité extrême, y appelle l'industrie, les richesses et les mille jouissances qui leur font cortége. Il est traversé par une chaîne de collines qui renferment des vallées fertiles et de magnifiques plaines à travers lesquelles coulent les rivières St. Jean, Ste. Croix, Ristigouche, Nipisgahuit et Richibouctou. St. Jean et Fredericton en sont les principales villes.

D'immenses gisements de houille s'étendent sous un tiers du sol de cette province. Le climat, presque semblable à celui du Bas-Canada, y subit les mêmes variations de température ; mais la chaleur et le froid y sont moins intenses, le printemps plus tardif et les côtes qui bordent l'océan ont les épaisse brumes qui sortent de l'Atlantique. Le climat de l'intérieur est sec. Ce pays est remarquable par la longévité de ses habitants.

Quoique la terre y produise en abondance toutes les semences qu'on lui confie, l'agriculture y a longtemps été négligée. Les colons préféraient exploiter leurs riches pêcheries, dont les produits immédiats, mais moins certains, ne laissent pas encore que de les tenter. On y rencontre les tribus errantes des Miemacs et des Mélécites, qui ne comptent guère plus aujourd'hui de deux mille individus ; tristes débris d'une race puissante, qui parcourt autrefois en maîtresse ces domaines dont la civilisation semble l'avoir bannie.

Voici les statistiques que présente le rapport de M. le Surintendant Fisher. L'école normale de la province renferme 45 élèves-maîtres et 39 aspirants. Le nombre des élèves qui ont quitté l'école et qui se livrent à l'enseignement est de 313, et celui des instituteurs qui n'ont point suivi les cours de l'école, 449. Total : 762 instituteurs, dont 324 hommes et 328 femmes. La population du pays est de 233,000 âmes, dont 63,923 enfants de 6 à 16 ans. Le nombre des écoles est de 762. Leurs registres constatent qu'elles sont fréquentées par 24,923 élèves. Ce chiffre comprend 11,777 garçons au-dessous de 16 ans et 1298 au-dessus de cet âge ; 9889 filles au-dessous de 16 ans et 1074 au-dessus de cet âge. Assistance en moyenne, 13,895.

94 noms sont inscrits sur les registres de l'école modèle ; l'assistance en moyenne y est de 70 élèves.

La subvention provinciale s'élève à \$36,984.10, et la contribution locale à \$48,644.65. Total : \$85,628.75.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, pendant l'année fiscale finissant le 31 octobre 1858, a dépensé, pour le soutien de ses écoles, la somme de \$88,495.31. La dépense générale dans le même but s'est élevée à \$137,139.96.

Les écoles de cette province sont visitées par quatre inspecteurs. Leurs rapports, qui font suite à celui du Surintendant, témoignent hautement de leur capacité et du zèle digne d'éloges qu'ils déploient dans l'exercice de leurs importantes fonctions. Les écoles des comtés de King, d'Albert et de Westmoreland, sont

sous la surveillance de M. l'Inspecteur Duval. Le premier de ces comtés renferme 100 écoles, le second 34 et le troisième 88, en tout 222 écoles. Elles sont dirigées par 100 instituteurs et par 112 institutrices. Au sujet de ces dernières, qui sont proportionnellement moins nombreuses au Nouveau-Brunswick que dans le Bas-Canada, M. Duval observe judicieusement qu'on a tort de s'en plaindre et de vouloir les éloigner de la carrière de l'enseignement. "Tout balancé, dit-il, elles sont aussi compétentes que les instituteurs à remplir les devoirs qu'elles s'imposent ; et, quoique les moyens dont elles se servent pour faire régner la discipline parmi leurs élèves se sentent de la douceur de leur caractère, les règles qu'elles imposent sont aussi fidèlement observées que celles qu'établissent les maîtres dans leurs écoles." Le district d'inspection de M. Duval renferme un grand nombre d'Acadiens et de Canadiens-français qui, de même qu'ils le font aux Etats-Unis et dans le Haut-Canada, viennent aujourd'hui y tenter fortune. Nous traduisons la partie de son rapport qui a trait aux écoles françaises : "Les 17 écoles françaises dont j'ai fait l'examen sont conduites par des hommes et fréquentées par un grand nombre d'enfants. Dans chacune de ces écoles, j'en ai trouvé qui étudiaient la grammaire anglaise ; la plupart de ces maîtres sont des hommes intelligents, qui font preuve de beaucoup de zèle ; mais l'instruction qu'ils donnent n'est pas assez étendue, et le défaut de méthode accroît énormément leur travail. J'ai lieu de croire que l'introduction que l'on ferait dans ces écoles du "Guide de l'Instituteur," livre publié sous les auspices du Surintendant de l'Education du Bas-Canada, y aurait les meilleures résultats."

Le système d'hébergement à tour de rôle chez les contribuables, presqu'universellement répandu aux Etats-Unis et qui tend à s'introduire ici, attire l'attention de M. Duval, qui est loin d'en recommander l'adoption. Quels qu'en soient les avantages, il ne peut que nuire à l'instituteur. Ces pérégrinations constantes sont contraires à son bien-être ; elles le ravalent aux yeux de ceux à qui il semble à charge et absorbent des heures précieuses, qu'il pourrait consacrer à des études utiles à lui-même et surtout aux enfants dont on lui confie l'éducation.

M. Campbell a sous son administration les écoles des comtés de Queen, de Charlotte et de St. Jean. Le comté de Queen a 71 écoles en opération et elles sont fréquentées par 1789 élèves ; celui de Charlotte a 117 écoles, fréquentées par 3839 élèves, et celui de St. Jean, 67 écoles, renfermant 2887 élèves.

M. McLaughlin visite celles des comtés de Victoria, de Carleton, d'York et de Sury. Le nombre des instituteurs de ce district d'inspection, qui ont fait leurs rapports, est de 169 ; 32 n'en ont pas transmis. Il suggère avec raison l'adoption de moyens plus efficaces de se procurer des statistiques.

Le district d'inspection de M. Bennett comprend les comtés de Kent, de Northumberland et de Ristigouche. Son rapport est très intéressant. Les maisons d'école, les livres d'école français, les distributions de prix par les inspecteurs, distributions dont on apprécie les avantages dans le Bas-Canada depuis 1856, y sont l'objet de remarques judicieuses. Il déplore vivement l'apathie des contribuables au sujet de leurs maisons d'école, qu'ils laissent tomber en ruine : "Le spectacle qu'elles offrent, dit-il, provoque à la fois le rire et la pitié. La plus petite, la plus sale, la plus misérable hutte d'une localité en est la maison d'école. Les murs se composent d'un assemblage de troncs d'arbres non équarris qu'il est impossible de revêtir d'aucun enduit. Les vides entre chacun de ces troncs sont, durant l'hiver, remplis d'amas de mousse qui tombent ou que l'on enlève le printemps. L'air extérieur y pénètre alors librement ; la pluie s'y fraye même aisément un passage, surtout lorsqu'un fort vent la pousse. Inutile d'ajouter que l'usage des ventilateurs devient ici superflu. L'intérieur de ces maisons répond à leur extérieur. Pour planchers on y a jeté des morceaux bruts d'épinette ou de cèdre, souvent revêtus de leur écorce et sur lesquels, à l'une des extrémités de l'appartement, on a posé deux ou trois planches où va s'installer le maître. La plupart des tables ou des pupitres, dont on s'y sert, sont dans le plus triste état et encore ont-ils à souffrir des atteintes que leur portent le temps et le canif des élèves. Les bancs sur lesquels ils s'assoient valent encore moins. On les façonne de quelques bouts de planche reposant sur de petits billots. J'en ai vu qui avaient jusqu'à trois pieds de haut et sur lesquels de pauvres enfants passaient de longues heures à balancer leurs jambes fatiguées. Imaginons, s'il est possible, les souffrances qu'ils endurent dans une position de cette nature. Heureusement, il n'en est pas ainsi partout." M. Bennett a, dans son district d'inspection, des maisons d'école également et solidement construites, où les enfants retrouvent en quelque sorte le bien-être du foyer paternel et qui sont abondamment pourvues de tout ce qui peut en rendre le séjour utile et agréable à la fois. On vient d'en construire trois nouvelles de ce